

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances des 11 décembre 1885, 30 novembre 1886, 13 février 1890 et 19 octobre 1893, prescrivant l'apposition de numéros aux maisons situées le long des diverses voies publiques;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Toutes les maisons de Notre Principauté bordant les voies publiques seront numérotées.

ART. 2.

Le numérotage des maisons sera réglé par un arrêté spécial de Notre Gouverneur Général.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-cinq avril dix-neuf cent quatre.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
ED. DE LATRE.

Par Ordonnance du 26 avril 1904, M. Théotime Farine, Commissaire de Police de Monaco-Ville, est nommé en la même qualité, à la Condamine, en remplacement de M. Paul-Jean-Joseph Déjaule, décédé.

Par Ordonnance du même jour, M. Jean-Baptiste Franco, Brigadier-Chef de la Police, est nommé Commissaire de Police de Monaco-Ville, en remplacement de M. Théotime Farine.

Le Prince, par Ordonnance du 29 avril 1904, a délégué M. le baron de Rolland, Vice-Président du Conseil d'Etat, à l'effet de Le représenter au Congrès de l'Association Internationale de la Marine, qui doit se tenir à Lisbonne, du 22 au 28 mai 1904.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Héritaire, accompagnés de M. Sauerwein, aide de camp, ont visité, jeudi dernier, l'Orphelinat de Monaco.

Jeudi dernier, 28 avril, S. A. S. le Prince Albert et S. A. S. le Prince Louis, accompagnés de M. l'enseigne de vaisseau Sauerwein, aide de camp, se sont rendus à la carrière Saint-Jean, d'où proviennent, comme on sait tous les matériaux nécessaires à l'exécution de la jetée du port de Monaco. Cette visite était impatientement attendue par tout le personnel de l'Administration et de l'entreprise; elle a été favorisée par un très beau temps, qui a permis de montrer au Prince tous les chantiers en pleine activité.

MM. Fontana, Gamba et Bulgheroni frères, entrepreneurs, avaient décoré et pavoisé avec beaucoup de goût l'entrée de la carrière. Le Prince a successivement parcouru les chantiers de minage, de chargement, de bardage et d'embarquement des enrochements naturels, ainsi que le chantier de construction de blocs artificiels, et a pris un vif intérêt aux explications qui Lui ont été fournies par les ingénieurs et les entrepreneurs sur tous les détails des opérations.

A la fin de Sa visite, Son Altesse Sérénissime a daigné accepter une coupe de champagne offerte par les entrepreneurs. Autour de la table, dressée en plein air, étaient venus se grouper les 300 ouvriers de l'entreprise. M. l'ingénieur en chef Batard-Razelière, au nom de tout le personnel, puis M. Franz Bulgheroni, au nom des entrepreneurs, ont exprimé au Prince leur profonde gratitude pour le bienveillant intérêt qu'Il voulait bien leur témoigner et l'ont assuré de leur dévouement le plus absolu pour conduire à bonne fin les travaux de la jetée; ils ont ensuite levé leurs verres en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert et de S. A. S. le Prince Louis, en faisant des vœux pour la prospérité du règne du Prince Albert, déjà illustré par tant d'œuvres utiles et grandioses, et auquel les travaux du port viendront ajouter un nouveau fleuron.

Dans un langage élevé, S. A. S. le Prince Albert a remercié les ingénieurs et entrepreneurs, ainsi que tous leurs employés, contre-maîtres et ouvriers, de leur concours dévoué. Son Altesse Sérénissime a manifesté tout particulièrement Sa satisfaction à l'égard des ouvriers, ces modestes mais indispensables auxiliaires, dont la conduite exemplaire est le plus sûr garant du succès final; aussi a-t-Elle bien voulu, pour leur laisser un souvenir de son passage, les convier à un grand banquet. L'annonce de cette généreuse et délicate attention a été accueillie par les vivats de tous les ouvriers.

Le banquet, auquel assisteront également, sur l'invitation du Prince, les ingénieurs, entrepreneurs et employés, présentera ainsi une véritable fête de famille. Il a été fixé au 12 mai prochain et il aura lieu, suivant l'expression imagée de M. Bulgheroni, sur le champ de bataille des ouvriers, c'est-à-dire à la carrière même. Son Altesse Sérénissime a bien voulu faire savoir d'ailleurs qu'Elle s'y ferait représenter, donnant ainsi une nouvelle marque de Sa sollicitude à l'égard de Ses fidèles collaborateurs.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général,
Vu l'Ordonnance du 6 juin 1858;
Vu l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la Police générale;

Vu les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs par les délibérations approuvées des 15 février 1881 et 11 juin 1887;

Vu le rapport du Directeur des Travaux publics du 3 décembre dernier, ensemble la délibération approuvée du 21 du même mois;

Considérant qu'il y a intérêt public à limiter la durée des travaux exécutés en bordure des voies publiques, de même qu'il y a lieu de réduire le plus possible les échafaudages extérieurs, ainsi que le transport des déblais et matériaux de construction pendant la saison hivernale,

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Les échafaudages établis sur la voie publique ou sur ses dépendances, en vertu des clauses et conditions générales visées par les autorisations du Comité des Travaux publics, seront enlevés du 15 décembre au 1^{er} avril suivant, et reportés en dehors des limites de la voirie, s'il y a lieu pour le permissionnaire de continuer les travaux.

ART. 2. — Les autorisations délivrées pour le tir à la mine seront suspendues pendant cette même période de temps.

ART. 3. — Les travaux neufs pour canalisations électriques, d'eau ou de gaz, ainsi que les rechargements généraux des chaussées, sont également interdits pendant le même laps de temps.

ART. 4. — La restriction ci-dessus est applicable, pendant la même époque, au transport de déblais de fouilles aux décharges publiques ou sur tout autre point du territoire.

ART. 5. — Il ne sera dérogé aux conditions du présent Arrêté que pour des travaux reconnus d'urgence évidente, ainsi qu'il est spécifié à l'article 11 du titre 1^{er} de l'Ordonnance du 6 juin 1858.

ART. 6. — M. le Commandant des Carabiniers, M. le Directeur de la Sûreté publique et M. le Directeur des Travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-sept avril mil neuf cent quatre.

Pour le Gouverneur Général,
Le Secrétaire Général,
C^{te} HENRI DE MALEVILLE.

M. le Maire de Monaco vient de prendre l'arrêté suivant concernant les précautions à prendre par les propriétaires de chiens, pendant la saison d'été :

Article premier. — Il est défendu de laisser circuler, sur la voie publique, les chiens sans être munis d'un collier, soit en métal, soit en cuir, garni d'une plaque de métal indiquant le nom et la demeure du propriétaire.

Art. 2. — A dater du premier mai jusqu'au 30 septembre de chaque année, les chiens devront être en outre muselés ou tenus en laisse.

Les chiens trouvés sur la voie publique n'ayant ni colliers ni muselière seront saisis et mis en fourrière, conformément aux prescriptions de l'article premier de l'arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général, en date du 30 juillet 1891.

Art. 3. — Dans les magasins et autres endroits ouverts au public, les chiens doivent toujours être tenus à l'attache ou muselés.

Art. 4. — Lorsqu'un chien sera soupçonné d'être atteint d'hydrophobie ou qu'il aura été mordu par un autre chien qu'on soupçonnera atteint de cette maladie, le propriétaire devra l'abattre ou du moins le sequestrer immédiatement et prévenir aussitôt la Police, qui aura le droit de prescrire toutes les mesures jugées nécessaires, même de faire abattre l'animal.

Art. 5. — Tout chien trouvé sur la voie publique et soupçonné d'être atteint de rage pourra être détruit immédiatement.

Art. 6. — Les contraventions seront constatées et poursuivies conformément à l'Ordonnance sur la Police Générale en date du 6 juin 1867.

Art. 7. — Le Directeur de la Police et le Commandant des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, le 30 avril 1904.

Nous avons le très grand regret d'apprendre la mort de M. Louis Lenormand, l'éminent architecte de la Cathédrale de Monaco et de l'Eglise Saint-Charles de Monte Carlo, décédé le 1^{er} avril dernier à Montferrand du Périgord.

M. Louis Lenormand était Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Sa perte sera douloureusement ressentie dans la Principauté, où son beau talent et ses qualités aimables lui avaient, depuis plus de trente ans, conquis l'estime et la considération publiques.

Nous avons aussi à enregistrer la mort de M. Eliacin Plantif, ancien juge au Tribunal Supérieur, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, décédé hier 2 mai, villa Léonie-Thérèse, quartier de la Colle, à l'âge de 79 ans.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui à 4 heures. S. Exc. le Gouverneur Général, le baron de Rolland, président et les membres du Tribunal Supérieur, le Parquet, ainsi que nombre de fonctionnaires y assistaient.

Un piquet de carabiniers rendait les honneurs.

M. le docteur Pontremoli vaccinera à l'école des Frères de Monaco, le jeudi, de 1 heure à 2 heures du soir.

M. le docteur Onda vaccinera à l'école des Frères de la Condamine, le jeudi, de 2 heures à 4 heures du soir.

M. le docteur Marsan vaccinera à la salle d'Asile des Moulins, le jeudi, à 3 heures du soir.

Les vaccinations se continueront tous les jeudis du mois de mai.

Sous la présidence de M. André, consul de France, président d'honneur, le Comité de bienfaisance de la Colonie française a tenu jeudi dernier, à 9 heures du soir, son assemblée annuelle, rue Caroline, dans la salle des répétitions de la *Lyre Monégasque*, mise gracieusement à sa disposition par l'excellente Société musicale.

Après une courte allocution du Consul, rappelant que l'union et la concorde ont assuré et continueront d'assurer la prospérité de l'œuvre du Comité, M. Paul Gillibert, président, a donné lecture du rapport du Bureau pour l'exercice 1903-1904. Les conclusions en ont été votées à l'unanimité par les membres qui s'étaient rendus en très grand nombre à cette réunion. Les dévoués vérificateurs des comptes, dont le rapport a été également approuvé unanimement, ont été réélus pour l'année 1904-1905. L'organisation définitive d'un service médical, dû à l'initiative du docteur Lucas, a été voté par acclamation. Enfin, un projet de règlement intérieur a été renvoyé à l'examen d'une Commission composée de M. le Consul de France, M. l'abbé Pichot, MM. Valentin, Pierre Luca, Defressine, Tairraz et Milon de Peillon. L'assemblée a été close sur un vote de félicitation à l'adresse des membres du bureau actuel; puis un verre de champagne ayant été offert à tous les assistants par M. Paul

Gillibert, on a bu à l'aimable Président, au Consul et à la prospérité de l'œuvre du Comité.

Hier matin, M. le colonel comte de Christen, commandant supérieur, a passé en revue, sur la place du Palais, la Compagnie des Carabiniers et la Compagnie des Sapeurs-Pompiers. Selon les formes réglementaires, le Colonel, au cours de cette revue, a remis à leurs titulaires les médailles d'honneur accordées par l'Ordonnance princière publiée dans notre précédent numéro. Une foule nombreuse a assisté à cette intéressante cérémonie militaire.

Le Tribunal Supérieur, constitué en cour criminelle, s'est réuni, mercredi dernier, pour juger le nommé Massano, accusé d'avoir, dans la nuit du 23 janvier dernier, tué à coups de couteau un de ses camarades, le nommé Barbini, dont le cadavre fut trouvé, peu de temps après le crime, sur le nouveau boulevard de l'Observatoire. Cet abominable forfait, motivé par une discussion futile entre les deux compatriotes, a donné lieu à un débat judiciaire qui a occupé deux audiences.

M. le baron de Rolland présidait, ayant pour assesseurs MM. Mareschal et Maurel, juges au Tribunal Supérieur, auxquels, aux termes de la loi, ont été adjoints trois notables de la Principauté: MM. Honoré Bellando, Joseph Marquet et Adolphe Blanchy, membres de la Commission Communale, lesquels, après avoir prêté serment, ont pris place à côté des juges titulaires.

M. de Monicault, avocat général, occupait le siège du Ministère public; M^e Reymond, avocat défenseur, assistait l'accusé.

Lecture a été faite par le greffier en chef Raybaudi, de l'acte d'accusation; puis M. le président de Rolland a longuement procédé à l'interrogatoire de Massano et des témoins. Après un éloquent réquisitoire en lequel M. l'Avocat général a fait ressortir toutes les charges pesant sur l'accusé et malgré une habile plaidoirie de M^e Reymond, le Tribunal Supérieur, jugeant au criminel, a rendu un verdict de culpabilité, mitigé de circonstances atténuantes et écartant les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens. En conséquence, Massano a été condamné à sept années de réclusion.

Au vingt-quatrième Concert Classique qui a eu lieu jeudi dernier, sous la direction de M. Léon Jehin, l'ouverture célèbre de *Prométhée*, de Beethoven, a précédé la belle et savante *Symphonie Néo-Classique*, de M. Eugène d'Harcourt. Ce distingué compositeur français, qui était de passage dans la Principauté, a assisté à l'interprétation de son œuvre, interprétation qui a été parfaite en tous points et a soulevé de très chaleureux applaudissements.

On a également fort goûté les *Préludes Symphoniques* tirés de la *Princesse des Abeilles*, nouveau drame lyrique de M. Noël Desjoux, qui, lui aussi, avait la bonne fortune d'être présent à cet intéressant Concert Classique. La séance s'est terminée par le merveilleux poème symphonique *Phaëton*, du maître Camille Saint-Saëns, et enfin par la magistrale ouverture du *Tannhäuser*, de Wagner, pages consacrées où excelle notre admirable orchestre.

La série des représentations d'opérettes au théâtre de Monte Carlo s'est brillamment terminée par une coquette reprise de *Boccace*. Ce chef-d'œuvre de M. F. de Suppé, monté en de luxueux décors, a été fort remarquablement interprété par M^{lles} Lesœur, Jeanne Petit, Laporte, Oryan et de Néry; MM. Polin, Maurice Lamy, Lagairie, Théry et Vilars dans les principaux rôles. Un ravissant divertissement chorégraphique a ajouté à l'éclat du spectacle; on y a applaudi M^{lles} A. Porro et Charbonnel ainsi que toutes les charmantes ballerines si bien stylées par M^{me} Gedda.

La saison théâtrale va, pendant une quinzaine de jours, se prolonger par une suite de représentations de ballets-pantomimes. Le premier, donné ce soir, sera *Phryné*, dont le livret est de M. Auguste Germain et la musique du populaire compositeur, M. Louis Ganne, qui en dirigera lui-même l'exécution.

P.-L.-M. — *Suppression du train de luxe « Nord-Sud-Brenner »*. — Le train de luxe « Nord-Sud-Brenner », mis en marche les mardis, jeudis et dimanches au départ de Cannes, et les dimanches, mardis et vendredis au départ de Berlin, aura lieu pour la dernière fois :

Le 10 mai au départ de Cannes (8 h. 28 soir);

Le 8 mai au départ de Berlin (10 h. 15 soir).

Les trains de luxe « Riviera-Express » entre l'Allemagne du Nord et la Côte d'Azur, ainsi que le train de luxe « Saint-Petersbourg-Vienne-Nice-Cannes » sont supprimés depuis la fin avril.

Dans ses audiences des 26, 27 et 28 avril, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Cuellar-Hitroff Alexandre, né à Buenos-Ayres (République Argentine) le 17 novembre 1875, peintre, demeurant à Paris, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour grivèlerie ;

Curioni Joseph, dit Corrighione, né à Nice (Alpes-Maritimes), en 1883, manœuvre, sans domicile fixe, trois jours de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Goupil Henri-Pascal, né à Pavilly (Seine-Inférieure), le 5 septembre 1850, journalier, sans domicile fixe, dix jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Massano André, né à San Damiano d'Asti (Italie), le 17 juillet 1881, maréchal-ferrant, demeurant à Monaco, sept ans de réclusion, pour meurtre ;

Progetti Clotilde-Aglæ-Joséphine, née à Monaco, le 10 septembre 1884, sans profession, demeurant à Monaco, un mois de prison pour vol simple (son père déclaré civilement responsable).

BULLETIN DE L'ARBITRAGE ET DE LA PAIX

Italie. — Le premier Congrès national des Sociétés italiennes de la Paix aura lieu à Turin les 29, 30 et 31 mai, sous la présidence de M. Luzatti. MM. Guglielmo Ferrero et Gaetano Mosca ont été élus vice-présidents et M. le chevalier Foa, secrétaire du Congrès.

La Conférence interparlementaire de Saint-Louis. — Le Bureau de l'Union interparlementaire a tenu une réunion, le 25 avril dernier, dans un des salons du Sénat de Belgique, à Bruxelles, sous la présidence de M. Beernaert.

La France était représentée à cette séance par M. Labiche, sénateur; la Suisse, par M. Gobat, secrétaire général de la Conférence; la Hollande, par M. Rahusen, membre de la première chambre des Etats-généraux; l'Angleterre, par MM. Stanhope et Randal Cremer, députés; la Belgique, par MM. Houzeau de Lehaie, sénateur, et Beernaert, député; la Hongrie, par M. de Paszmandi, député; le Danemark, par M. Bajer, député, et la Norvège, par M. John Lund, député.

Le but de la réunion était de choisir le lieu de la Conférence de cette année. Le Bureau s'est mis d'accord pour convoquer les parlementaires du monde entier, au mois d'août, à Saint-Louis.

L'ordre du jour de la Conférence n'a pas été fixé définitivement, mais il est certain que la question de la guerre russo-japonaise fera l'objet d'un débat, et qu'un vœu sera proposé à ce sujet.

Lettre de Paris

Paris, 1^{er} Mai 1904.

Le Président de la République vient de rentrer à l'Elysée, après un voyage en Italie qui a été des plus heureux. On s'accorde à reconnaître que l'accueil qui, à Rome comme à Naples, a été fait au représentant de la nation française par les Souverains et le peuple de la péninsule, a été exceptionnellement sympathique et chaleureux. Les bonnes relations franco-italiennes cimentées par ce voyage, venant à la suite de l'heureux accord intervenu récemment entre le gouvernement français et anglais, sont de bon augure pour l'union des grandes puissances européennes et réjouissent les cœurs de tous les partisans de la paix.

Le vernissage de la Société des artistes français a coïncidé, cette année, avec le premier beau jour de printemps. Et cette coïncidence a donné le plus complet démenti à ceux qui prétendent qu'on ne va au Salon que les jours

de pluie. Il y a eu foule en effet, foule comme on n'en avait jamais vu de pareille.

Les tourniquets, de neuf heures du matin à la clôture, n'ont cessé de sonner en crécelle le passage de jolies femmes qui, par le clair soleil d'hier, n'avaient pas craint de sortir parées de leurs plus gracieux atours. Jamais on ne vit autant de belles toilettes. Au dehors, c'était une émeute d'autos, de voitures armoriées. Vers quatre heures on avait compté plus de trente mille entrées, le maximum.

Comme toujours, on s'est occupé, au vernissage, des toilettes, des coiffures, de la politique, du théâtre, de la guerre, des Russes, des Japonais, des Italiens, de tout enfin, excepté, bien entendu, de peinture et de sculpture. On ne paraissait s'en soucier que pour trouver la meilleure place ou bien montrer sa petite personne. Par bonheur, des sièges étaient disposés devant les groupes et les tableaux qui attiraient le plus grand nombre d'amateurs, et c'est pourquoi, dans la partie de sculpture, Alfred de Musset, dont Mercié cisela si joliment l'image, a eu jusqu'au soir une garde d'honneur de femmes charmantes.

Un peu plus loin, une foule énorme se presse autour du tombeau de la duchesse d'Alençon, par Barrias, un des chefs-d'œuvre de ce Salon, on s'écrase devant *le Printemps*, de Marqueste, le groupe de Coutan, *Vers l'infini*, le *François Ier*, de Frémiet, et l'on admire aussi le vivant haut-relief de Denys Puech, représentant le docteur Tarnier auprès d'une accouchée qui serre dans ses bras son nouveau-né. Dans la rotonde Nord, le grand succès est pour le joli vase, bouquet de roses en orfèvrerie patinée, exposé dans la vitrine de Falize. Ce vase a été exécuté pour S. M. la reine d'Italie.

On regarde aussi beaucoup une coupe en pâte de verre mélangée d'ivoire, or, argent et pierres précieuses, et les maquettes de sept autres coupes du même genre. Ayant eu à exécuter les palmes que M. Loubet a emportées à Rome pour les tombeaux royaux, Falize a dû consacrer ses « bonnes mains » à sa commande présidentielle. Il n'a donc pu présenter pour l'ouverture du Salon que des maquettes. Mais par le fin et la coloration si réussie que le peintre a su donner à ces maquettes, on peut déjà juger de ce que sera le travail du grand et consciencieux artiste qui les remplacera dans quelques jours.

Le général André, MM. Doumergue et Trouillot se rencontrent à la peinture devant des *Mineurs* de Jean-Paul Laurens. Ils y restent même plus longtemps qu'ils le voudraient, car la foule est là si compacte qu'il n'y a plus moyen de faire un pas. Même enthousiasme autour des grands panneaux d'Henri Martin : *l'Aube*, *Midi*, le *Soir*, destinés à la Caisse d'épargne de Marseille et offerts par M. Périclès Zarifi.

On s'attarde à reconnaître les portraits des personnages officiels dans les trois tableaux admirables de composition et de couleur, et vraiment dignes de Versailles, représentant le *Centenaire de Victor Hugo au Panthéon*, la *Réception des maires à l'Élysée en 1900*, la *Distribution des récompenses de l'Exposition*, trois chefs-d'œuvre, signés Chartran, Cormon et Tattgrain. Les portraits ont d'ailleurs toujours grand succès, et il en est cette année qui méritent largement cette faveur du public, à commencer par celui du pape Pie X, que Gabriel Ferrier terminait il y a huit jours à peine au Vatican ; et pour ceux de la baronne de R... et de M^{lle} D. G..., qu'a signé Français ; du jeune Dimitry de Benardaky, par Léon Commerre, tableau qui, par la richesse du coloris et la pureté du dessin, peut être comparé aux belles œuvres du dix-huitième siècle ; de Paul Butnay, par Lumière, l'inventeur du cinématographe, qui se délasse de la photographie en faisant de la peinture et qui, du premier coup, y passe maître aussi ; de M. Michel Lagrave, commissaire général de l'Exposition de Saint-Louis, par Laisement ; d'Albert Mérat, bibliothécaire du Sénat, par Paul de Frick ; de M^{me} Beaudoin, par Feld.

Le nouveau président de la Société des artistes français, Tony Robert-Fleury, est très entouré et vivement félicité pour son beau tableau, d'une expression si émouvante, intitulé : *Anxiété*. Nouveau triomphe pour le triomphateur de l'an dernier, M. Joseph Bail, qui expose cette année *la Veillée*. Une étude charmante de M^{me} Debienne, *Mai*, arrête longtemps les visiteurs : un vrai talent s'y affirme. N'oublions pas un délicieux tableau de Spiridon, inspiré par la lecture de Dante.

MM. de Souza-Pinto et Troncy se classent au premier rang, le premier avec *la Promise et Eté*, le second avec *les Bijoux*, que le public compte au nombre des œuvres préférées du présent Salon, avec la belle scène des *Pêcheurs retirant leurs filets*, de Louis Bell ; *la Robe blanche*, de M^{lle} Flora Liou ; *les Incompris*, de Devambez ; *Douceur de vivre*, de Zier ; *Giroflées et roses*, de Rouby, pour ne parler que de ceux qu'on a pu, malgré la foule, remarquer dès le premier jour.

L. S.

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

LA GÉOLOGIE EXPÉRIMENTALE, par STANISLAS MEUNIER, professeur de géologie au Muséum d'Histoire naturelle de Paris. 2^e édition, 1 vol. in-8, 325 pages avec 56 figures, de la *Bibliothèque scientifique internationale*, Paris, Alcan 1904. Prix : 6 francs.

On peut voir dans la galerie publique du Muséum un certain nombre d'appareils, très simples pour la plupart, et qui sont des instruments de géologie. L'expression a pu paraître bizarre, mais ces « joujoux » sont acceptés maintenant comme ayant une réelle valeur scientifique, et la 2^e édition de ce livre en est une preuve.

M. Stanislas Meunier se fait l'actif champion de la méthode expérimentale et réalise par synthèse la plupart des phénomènes que d'autres se contentaient de décrire.

Il lui accorde une valeur absolue et irréfutable, et il est bien certain qu'une expérience bien faite aura toujours plus de valeur qu'une hypothèse basée sur une simple construction imaginaire ; et, malgré la disproportion apparente entre l'énormité majestueuse des masses et des périodes en jeu dans l'évolution des phénomènes terrestres, et l'utilisation des dispositifs simples comme un robinet ou un pulvérisateur, il n'y a aucune raison pour ne pas conclure des uns aux autres. Les grandeurs absolues sont sans importance ; tout l'essentiel réside dans les proportions relatives et, qu'on regarde par le gros bout ou le petit bout d'une lorgnette, ce qu'on regarde n'est pas pour cela changé. Seulement, et M. Meunier le dit bien, il faut absolument se mettre dans des conditions géologiques rigoureuses. Aussi, ne faudrait-il pas que, tenté par l'aspect de physique amusante que peuvent prendre aux yeux d'un esprit superficiel de telles expériences, chacun s'avisât de faire de la géologie dans sa cuvette. Malheureusement, les conditions géologiques propres à l'apparition de tel ou tel phénomène ne sont pas toujours bien connues, et l'expérience pourra être justement destinée à les déceler, auquel cas l'on peut rencontrer, par une certaine méthode, un résultat que la nature a peut-être atteint par d'autres voies. Aussi ne laissera-t-on pas d'être parfois un peu effrayé de la tranquille audace de M. Stanislas Meunier qui, dans sa joie robuste de constructeur hardi, affirme et nie au nom de ses expériences, d'une manière absolue.

Mais la prudence n'est peut-être pas utile pour le progrès général de la science, car, avec une méthode critique rigoureuse, c'est du conflit des opinions que résultera l'hypothèse satisfaisante.

Dans le détail, nous n'irons pas exposer les nombreux et ingénieux dispositifs décrits, ni les résultats, toujours intéressants, souvent curieux ; ce livre est déjà trop connu.

Ce qui caractérise cette nouvelle édition, c'est l'ordre nouveau des matières conforme au plan de la *Géologie générale* du même auteur et qui fait ressortir davantage la notion activiste, essentielle. On passe du jeu de l'activité interne du globe, avec les phénomènes corticaux et les plissements montagneux, les phénomènes volcaniques et les tremblements de terre, et les phénomènes bathyriques dus aux eaux profondes, à l'activité externe, due aux eaux infiltrées, sauvages ou courantes (fonction épipolhydrique), aux phénomènes de dénudation ou de sédimentation marine ou lacustre, glaciaire, éolienne et biologique enfin, bien que l'étude expérimentale soit sur ce dernier point très incomplète et difficile.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e EYMIN, notaire à Monaco, le dix-neuf avril mil neuf cent quatre, les *Domaines de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco* ont acquis de monsieur Albert BARRIERA, fabricant de pâtes alimentaires et de madame Angeline CANEGALLO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco,

Moyennant, en sus des charges, un prix principal de sept mille francs,

Un terrain sis à Monaco, lieu dit les Salines, contenant environ deux cent vingt-trois mètres carrés, cadastré sous partie du n^o 55 de la section A, et confinant, du côté est, au talus de la route de l'Hôtel-Dieu ; et, de tous autres côtés, à la dite route, qui l'entoure.

Pour l'exécution dudit contrat de vente, domicile est élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire.

Une expédition transcrite du même contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain acquis par les Domaines, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles auront à requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine d'être déchues de tous droits sur ledit terrain.

A Monaco, le trois mai mil neuf cent quatre.

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, à Monaco.

EXTRAIT DE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, notaire à Monaco, le 22 avril 1904, enregistré,

Messieurs Joseph VICENS, Jean PUIG et Marc BULLIO, tous négociants, demeurant à Monaco, rue Caroline n^o 3, ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet le commerce des fruits, légumes et primeurs, en gros et en détail.

Cette Société a été contractée pour une durée de quatre années consécutives qui commenceront à courir le 15 mai 1904, pour finir le 15 mai 1908.

Le siège de la Société est à Monaco, rue Caroline, n^o 3. La raison et la signature sociales sont : Bullio, Vicens et Puig

Chacun des associés a la signature sociale, mais il ne peut en faire usage que pour les besoins et affaires de la Société, à peine de nullité, à l'égard de celle-ci, de tous engagements qui ne la concerneraient pas.

Le capital social a été fixé à trois mille sept cent cinquante francs, apportés, savoir : par M. Bullio à concurrence de neuf cents francs, en la valeur d'un fonds de commerce de fruits et primeurs, sis à Monaco, rue Caroline, n^o 3, et à concurrence de trois cent cinquante francs en espèces, dont il se libérera au moyen de l'abandon qu'il fera à la Société de pareille somme sur les premiers bénéfices qui lui reviendront ; et par messieurs Vicens et Puig, à concurrence de douze cent cinquante francs chacun, en espèces, soit ensemble pour deux mille cinq cent francs qu'ils ont versés à la Société.

Chacun des associés a le droit, le quinze mai de chaque année, de se retirer de la Société, et, dans ce cas, la Société continue entre les autres associés qui restent propriétaires de tout l'actif social, à la charge par eux de payer comptant, à l'associé sortant, ses droits dans la Société, tels qu'ils résulteront du dernier inventaire social.

Un extrait dudit acte de Société a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le 30 avril 1904.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
Successeur de M^e Louis VALENTIN,
2, rue du Tribunal, Monaco.

AVIS

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, notaire à Monaco, le 22 avril 1904, enregistré, M. Louis-Marius LORENZI, négociant, demeurant ci-devant à Monaco, et actuellement à Nice, a vendu à la Société en nom collectif « BULLIO, VICENS et PUIG », dont le siège est à Monaco, rue Caroline n^o 3, le fonds de commerce de primeurs, bananes, mandarines, etc., qu'il exploitait à Monte Carlo, dans un magasin dépendant de l'immeuble de la Société des Halles et Marchés de Monaco, ayant pour enseigne *Aux Produits d'Espagne et du Pays*.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au siège de la Société acquéreuse, rue Caroline n^o 3, dans le délai de huit jours, sous peine de déchéance.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes, 8

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 12 mai 1904, à 9 heures du matin, sur la Place d'Armes à la Condamine, Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers tels que : commodes, buffets, tables, chaises, glaces, rideaux, etc., etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 24 Avril au 1^{er} Mai 1904

CANNES, b. Indus, fr., c. Tassis,	sable.
— b. Virginie, fr., c. Brun,	—
— b. Conception, fr., c. Logne,	—
— b. Jalousie, fr., c. Caisson,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— b. Trois-Frères, fr., c. Garel	—
CASTIGLIONE DELLA PESCAIA, b. Angelo Padre, ital., c. Cerulli,	charbon.
CANNES, yacht à vap. Sibylle, fr., c. Frainbaut,	sur lest.

Départs du 24 Avril au 1^{er} Mai

NICE, chaland Minerai, fr., c. Appietto,	sur lest.
CANNES, b. Indus, fr., c. Tassis,	—
— b. Virginie, fr., c. Brun,	—
— b. Conception, fr., c. Logne,	—
— b. Jalousie, fr., c. Caisson,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	—
— b. Trois-Frères, fr., c. Garel	—
SAINT-RAPHAËL, cutter, Primitivo, fr., c. Dalest,	—
A LA MER, y. à vap. Calanthe, amér., c. Cubben,	—

Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise
(Maison G. Barbier)

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise (Maison G. Barbier) sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au Siège social, 2, rue Florestine, à la Condamine, pour le samedi 14 mai 1904, à 9 heures et demie du matin.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'administration ;
- 2^o Rapport des Commissaires des comptes ;
- 3^o Approbation des comptes de l'exercice 1903-1904 et décharge à qui de droit ;
- 4^o Fixation du dividende ;
- 5^o Proposition de la nomination d'un nouvel administrateur ;
- 6^o Fixation de l'indemnité à la succession Barbier ;
- 7^o Tirage au sort de 38 obligations à amortir ;
- 8^o Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1904-1905, et fixation de leur rétribution.

NOTA. — Pour donner droit à assister à l'Assemblée, les actions ou le récépissé des actions, dans un des principaux établissements de banque ou de crédit, doivent être déposés au Siège social, trois jours francs au moins avant l'Assemblée.

SOCIÉTÉ ANONYME DES HALLES & MARCHÉS DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le jeudi 10 mai 1904, à 9 heures et demie du matin, au Siège social.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration.
- Rapport des Commissaires.
- Examen des comptes, exercice 1903-1904, approbations s'il y a lieu et décharge à qui de droit.
- Fixation du dividende.
- Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.
- Tirage au sort de 20 obligations.

Les Actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée générale, déposer leurs titres ou récépissés au Siège social, deux jours au moins avant l'Assemblée.

SOCIÉTÉ ANONYME DU GRAND HOTEL DE LONDRES (A MONTE CARLO)

AVIS

Par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 26 avril 1904, enregistré, a été déclarée nulle la délibération de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres, en date du 4 mars dernier, qui a révoqué les Administra-

teurs en fonction à cette époque et les a remplacés par MM. Ange GIAUME, prêtre, demeurant à Sclos-de-Contes (Alpes-Maritimes); Jean KAISER, maître d'hôtel, demeurant à Monte Carlo, et LIBERCIER, négociant, demeurant à Nice.

En conséquence sont nuls et non avenue tous actes ayant pu être faits par MM. GIAUME, KAISER et LIBERCIER, depuis le 4 mars dernier, au nom et pour le compte de la susdite Société.

Les Administrateurs :
E. DE MILLO, J. MARION et F. MÉDECIN.

AFFICHAGE BÉRENGER MONACO

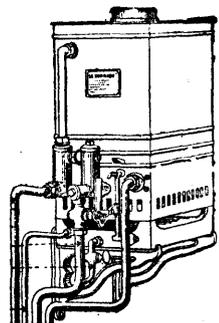
Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA, à côté de l'Hôtel de la Villa des Fleurs, boulevard du Nord MONTE CARLO

PLOMBERIE (EAU et GAZ)

Henri CHOINIÈRE
MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE
Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)



INSTALLATIONS COMPLÈTES
pour Salles de Bains, Lavabos et Water-Closets
Appareils d'Eclairage et Chauffage par le Gaz, Chauffe-Bains et Baignoires.

“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **veilleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

ASSURANCES CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE
La C^{ie} Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C^{ie} d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :
J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN
DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs
Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN
Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR
Parfumeur Distillateur
FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO
Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote) MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.
EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.
Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala
M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT
FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MARQUINERIE EXTRA-FINE.
ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE. — CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES. — PARAPLUIES. — ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux).

PRIX TRÈS MODÉRÉS

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Imprimerie de Monaco — 1904

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Avril-Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
26	763 »	768.1	767.8	767.5	768 »	16 »	17.8	16.5	16.2	15. »	88	Est.	Nuageux.		
27	67.2	67 »	65.1	64.9	64 »	16 1	17.8	17 »	16.8	16. »	88	—	—		
28	63 »	62.2	62.5	62.6	62.8	16 8	16.5	15.4	15.2	15. »	79	—	—		
29	66. »	66.8	67.5	68.8	69.4	15.8	17.1	17. »	16.8	15.2	77	Ouest.	Beau.		
30	72. »	72.2	72.5	72.8	72.9	17.5	18.4	18. »	17. »	16.2	78	—	—		
1	72.2	71.8	71.6	71.4	71.2	17. »	18.5	18. »	17.8	16. »	77	Est.	—		
2	72. »	72.1	72.2	72.5	72.8	18. »	19. »	19. »	18.1	16.8	72	—	—		
DATES		26	27	28	29	30	1	2							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	17.5	17.8	16.5	17. »	18.5	18.5	19 »						
		Minima	15. »	14.8	14.5	14. »	13.1	14.2	14.8						
											Pluie tombée: 0mm				